

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 874f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60 - Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Londres : Un séminaire international analyse les mesures de protection des victimes de la traite des êtres humains

Strasbourg, 04.12.2007 – En coopération avec le ministère de l'Intérieur britannique, le Conseil de l'Europe tient un séminaire international sur les mesures visant à protéger et à promouvoir les droits des victimes de la traite des êtres humains, les 10 et 11 décembre, à Londres.

La réunion a pour but de sensibiliser les organes gouvernementaux, les parlementaires, les autorités locales et régionales, les ONG et la société civile au problème de la traite des êtres humains ; elle vise aussi à apporter des solutions à ce fléau en expansion, par le biais notamment de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Ce séminaire examinera comment mettre au jour les cas de traite. Afin de protéger les victimes, il est essentiel de les identifier comme telles car, autrement, elles risquent d'être traitées comme des immigrés clandestins, des prostituées ou des travailleurs illégaux. Il analysera également la nécessité de prévoir un délai de rétablissement et de réflexion et, dans certains cas, de délivrer un permis de séjour.

Face aux informations signalant un nombre croissant de cas de traite de main-d'œuvre, le séminaire étudiera les mesures spécifiques à prendre pour recenser et protéger les victimes de ce type de traite sur le marché du travail et examinera, notamment, si les mécanismes mis en place pour aider les victimes de la traite sexuelle fonctionnent ou non pour les victimes du travail forcé.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains ([STCE n° 197](#)) a déjà été ratifiée par l'Albanie, l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, la Géorgie, la Moldova, la Roumanie et la Slovaquie et entrera en vigueur le 1^{er} février 2008.

La convention fixe un délai minimum de 30 jours pendant lequel les victimes présentes illégalement sur le territoire de l'Etat concerné ne peuvent pas être expulsées, de manière à leur permettre d'échapper à l'influence des trafiquants et de prendre une décision quant à leur coopération avec les autorités chargées de poursuivre lesdits trafiquants. Le texte prévoit aussi la possibilité d'incriminer les « clients ».

Terry Davis, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et Vernon Coaker, parlementaire britannique et Secrétaire d'Etat à la lutte contre la criminalité, ouvriront le séminaire à 9 h 30 le 10 décembre qui est aussi la Journée des Droits de l'Homme.

Le séminaire aura lieu à l'hôtel Millenium Gloucester, 4-18 Harrington Gardens.

La traite des êtres humains est un phénomène mondial souvent lié à la criminalité organisée. Selon l'Organisation internationale du travail, pas moins de 2 450 000 personnes sont, chaque année, victimes de la traite dans le monde.

[Programme](#)

Contacts Presse :

Jaime Rodríguez, Tél. +33 (0)390 21 47 04 ; Mob. +33 (0)689 99 50 42, jaime.rodriquez@coe.int
Martyn Bond, Tél. + 44 780 394 33 32 ; martyn.bond@innfo-europe.demon.co.uk